

AVIS SÉCURITÉ
RÉSEAU DE DISTRIBUTION
2005-01
ACCIDENT / CHAMBRE ANNEXE

À diffuser à tout le personnel concerné du réseau de distribution

Contexte :

L'analyse préliminaire des causes de l'accident survenu le 24 janvier dans la chambre annexe 5017, alimentée par le Dorchester 101-A, a démontré le non fonctionnement du disjoncteur de départ de ligne. Une expertise plus poussée a permis d'identifier plus précisément la cause du non fonctionnement du disjoncteur, soit l'oxydation d'un contact en série avec la bobine d'ouverture. Les disjoncteurs à air modèles DB et DBG fabriqués par Brown Boveri sont munis de tels contacts et doivent être mis sous restrictions.

L'expertise réalisée sur l'interrupteur Joslyn avec MALT intégrée en cause a montré que l'interrupteur était conforme aux spécifications. Selon la méthode établie, toutes les manœuvres peuvent donc être réalisées en toute sécurité sur les lignes non visées par cet avis.

Population concernée :

Tous les employés qui ont à intervenir sur le réseau de distribution des territoires concernés (Montréal, Richelieu et Laurentides).

Mesures à suivre :

Cette mesure est temporaire et ne s'applique qu'aux lignes de distribution protégées par un disjoncteur à air de type DB ou DBG. (Poste Marie Victorin de Richelieu, Hull 2 et Val Tétreau de Laurentides et dans plusieurs postes de Montréal).

Ces disjoncteurs sont en restriction et à partir des lignes protégées par ceux-ci;

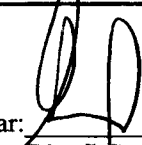
- Aucune concession ou Retenue ne doit être prise ou émise,
- Aucune manœuvre sous tension sur les lignes souterraines ne doit être réalisée,
- Aucune manœuvre sous tension sur les lignes aériennes à l'exception des sections protégées en amont par un fusible ne doit être réalisée.


Les manœuvres sur les lignes protégées par ces disjoncteurs seront réalisées en ouverture sécuritaire.

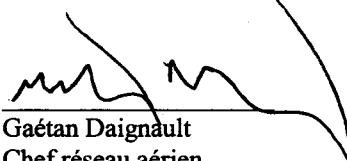
Les contacts de ces disjoncteurs seront nettoyés et polis, par les employés de TransÉnergie dans les meilleurs délais. Les restrictions seront retirées à mesure que les disjoncteurs seront corrigés tel que stipulé dans l'Avis de maintenance de TransÉnergie.

En situation de panne, lorsque la santé ou la sécurité du public est compromise, les manœuvres et travaux de réparations d'urgences seront permis après l'établissement d'une procédure entendue entre les parties limitant l'exposition des intervenants.

Personnes ressources à contacter : Pierre Magnan 816-7370 ou Chintong Chea 816-7309

Approuvé par:  05-01-27
Gérard Cyr
Chef Sécurité et prévention
Dir. Exp. & Supp. tech distr.
Vice-Présidence – Réseau


Alain Trépanier
Chef Réseau souterrain
Dir. Exp. & Supp. tech distr.
Vice-Présidence – Réseau


Gaétan Daignault
Chef réseau aérien
Dir. Exp. & Supp. tech distr.
Vice-Présidence - Réseau

Émis le 05-01-27